

DELIBERATION

Session ordinaire du 11 mars 2019

L'an deux mille dix neuf , le 11 mars à 20h00, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5.03.2019

Présents : MM Thierry BOUQUET – Raymond BOUYSSOU – Virginie PALOMARES – Jean-Claude RIGAL - Willy BIEBER – Prosper BASSET - David CONSTANS – Nathalie LARQUEY-

Absents : MM. Jacob SNOWBALL – Jean-Philippe CAPDECOMME

Excusés : M. Michel MORETTO

Secrétaire : M Raymond BOUYSSOU

Procuration de : M. Michel MORETTO donnée à M. Prosper BASSET

Ordre du jour :

1. Vote compte administratif 2018 : commune et Gîtes
2. Vallon de la vergnotte : renouvellement Convention délégation

1 - Vote compte administratif 2018 : commune et Gîtes :

Il avait été décidé d'organiser une réunion consacrée à la comptabilité communale pour répondre aux questions des élus.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de mairie d'exposer aux conseillers les éléments financiers du compte de gestion transmis par la perception ainsi que les chiffres du compte administratif et d'affectation du résultat de la comptabilité communale et des gîtes.

Un dossier papier est remis à chacun des conseillers pour analyse et il est décidé de procéder au vote du compte administratif – Vote CA, vote du compte de gestion, vote de l'affectation du résultat – au cours d'un prochain conseil.

3.6. DOMAINE ET PATRIMOINE / 117-2019

2 - Vallon de la Vergnotte : délégation de maîtrise d'ouvrage :

Monsieur le Maire rappelle la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'année 2018 donnée au CPIE pour la continuité des actions de gestion sur le vallon de la vergnotte.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage permet au CPIE d'entreprendre en lieu et place de la commune les investissements de travaux et les démarches administratives auprès des financeurs (Conseil Départemental – Agence de l'eau – Conseil Régional) pour obtenir des subventions sur un projet de dépenses d'environ 28.750,00 €, sans aucune participation financière de la commune.

Une réunion en mairie le 5 mars 2019 a permis de faire un état des actions menées par le CPIE en 2018 et des actions restant à entreprendre, notamment sur le devenir du lac – mise à sec ou bien laisser une zone de marnage –

Le CPIE demande le renouvellement de cette délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'année 2019 et se propose également d'être coordinateur de chantiers participatifs sur le site.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de renouveler la délégation de maîtrise d'ouvrage au CPIE 47 pour l'année 2019,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Questions diverses :

Ordre du jour du prochain conseil municipal : Il est décidé de porté en priorité les sujets suivants au prochain conseil municipal :

- Vote Compte administratif 2018 communal et gîtes,
- Taxes locales 2019
- Subventions 2019 aux associations
- Tarifs 2019 pour les gîtes
- Devis et dossier de subvention SMAVLOT, zéro phyto 20% de subvention
- Travaux sur chemins ruraux
- ...etc si d'autres sujets

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 11 mars 2019 à 23h30.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents

Thierry BOUQUET

Raymond BOUYSSOU

Virginie PALOMARES

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Prosper BASSET

Nathalie LARQUEY

David CONSTANS